



Rapport de gestion 2017

Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

Composition

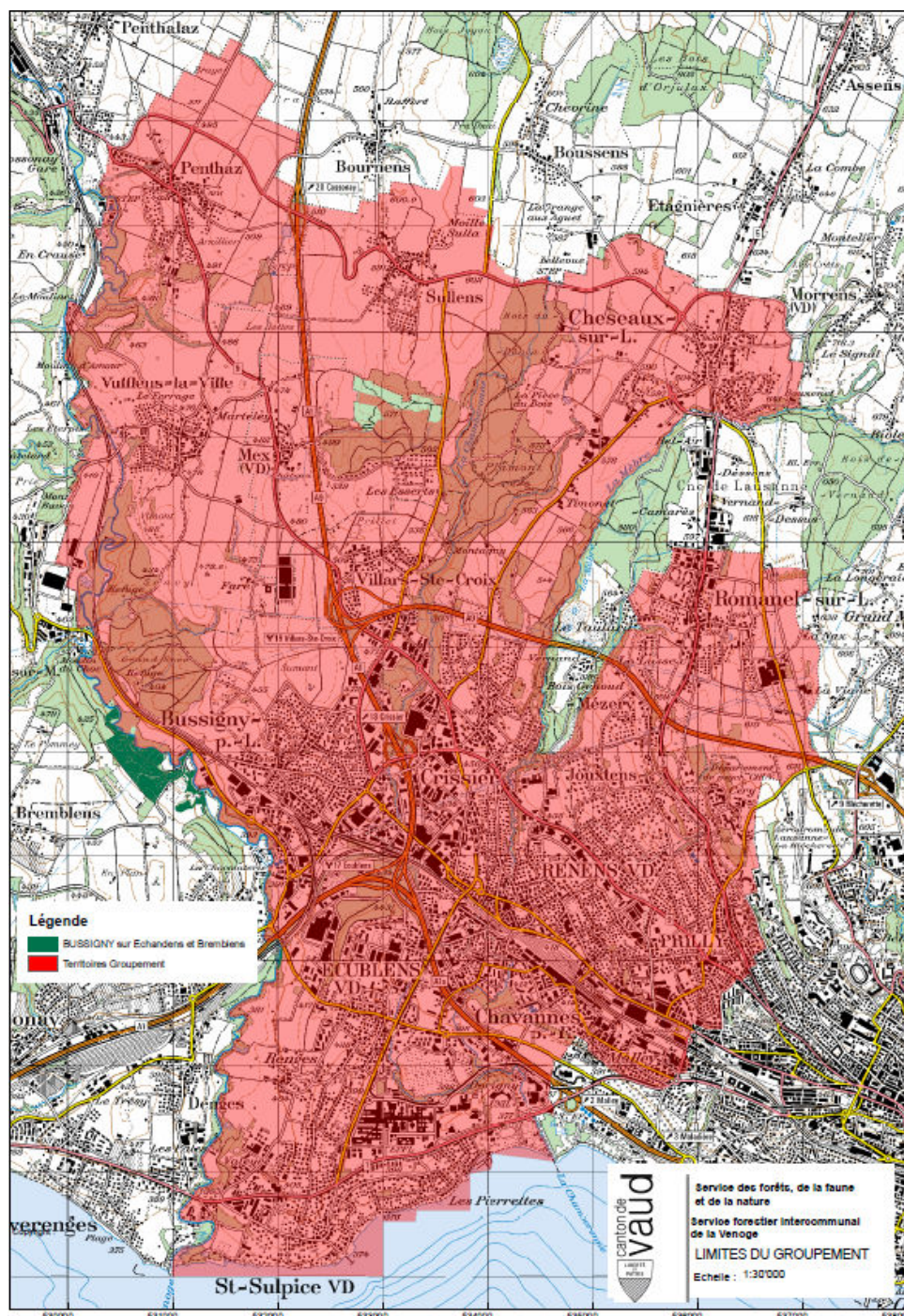
Bussigny-près-Lausanne - Chavannes-près-Renens - Cheseaux-sur-Lausanne Crissier - Ecublens - Jouxten-Mézery - Mex - Penthaz - Prilly - Romanel-sur-Lausanne - Renens - St-Sulpice - Sullens - Villars-Sainte-Croix - Vufflens-la-Ville.



Surfaces forestières gérées

444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)

228 hectares de forêts privées (500 propriétaires)



But

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier qui assume à la fois, une fonction d'autorité publique (représentant de la DGE-Forêt) et de gestionnaire des forêts communales.

Structure légale

La définition de l'entité groupement est contenue dans la loi forestière vaudoise à l'article 11. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité:

Nouvelle législature 2016-2021

Président du comité :	M. J-Claude Glardon, Municipal Bussigny
Vice-Président du comité :	M. Christian Maeder, Syndic Ecublens
Membre du comité :	M. Pierre Haemmerli, Municipal Cheseaux
Secrétaire du comité :	M. Laurent Robert
Président de l'assemblée :	M. Laurent Bovay, Municipal Crissier
Vice-Président de l'assemblée :	M. Denis Favre, Municipal Romanel-sur-Lausanne
Secrétaire de l'assemblée :	Mme Emmanuelle Pellet
Caissier comptable :	M. Michel Gisclon, Boursier Bussigny
Garde forestier :	M. Laurent Robert

Séances de l'assemblée et décisions

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées.

L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 22 mars 2017 à Mex. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 13 septembre 2016 à Penthaz.

Séances du comité

Les attributions du comité figurent à l'article 16 des statuts du Groupement. En résumé, il dirige et administre le Groupement. Les objets particuliers qui ont mobilisé l'attention du comité, mis à part l'organisation des assemblées générales, sont :

- Mise en application des nouveaux contrats du degré d'intégration 3 pour 11 membres du Groupement.
- Remplacement de M. Robert en arrêt maladie partiel (reprise à 100 % en juin 2017) et mandat à un garde forestier indépendant.
- Au total, le comité s'est réuni à 9 reprises.

Contrats de gestion

Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion degré 1 ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés ou validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes sont gérées selon le contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Ce qui signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune; ce montant figure dans le contrat de bail. Lesdites communes sont:

Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-Sainte-Croix et Vufflens-la-Ville. Quant aux autres elles sont toujours gérées selon le degré 1.

Bois prélevé sur le Groupement forestier

Sur l'ensemble des propriétés communales du Groupement il a été prélevé 4'500 m³ de bois (3'877 m³ en 2016).

Convention avec l'Etat

Le Groupement a signé une convention dans laquelle il s'engage à mettre à disposition de l'Etat son garde forestier, uniquement pour les tâches étatiques, et selon un tarif calculé en fonction de la complexité de la gestion forestière propre à chaque groupement.